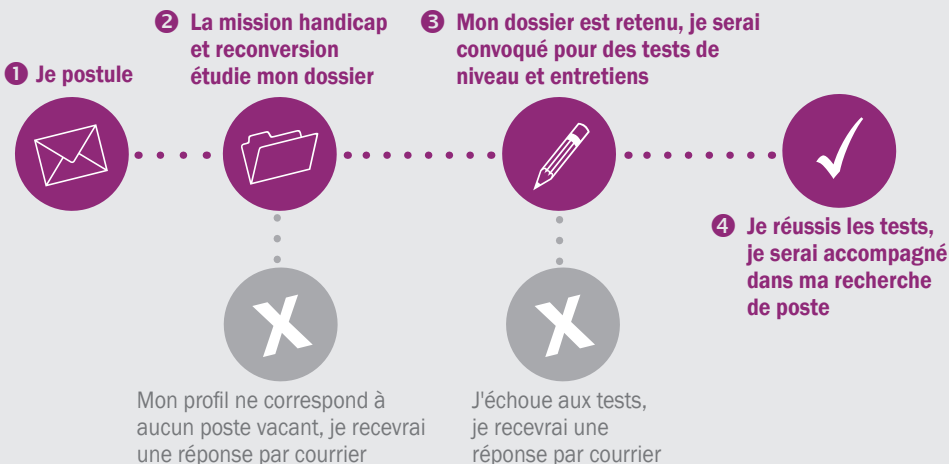




# DES PERSONNES RECONNUES EN QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ

La Ville de Paris procède à un recrutement spécifique réservé aux personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé.



**Vous êtes reconnu en qualité de travailleur handicapé et votre profil correspond aux besoins de la Ville de Paris ?**

**Vous pouvez postuler par la voie directe en envoyant un dossier de candidature comprenant :**

**1 MODALITÉS DE CANDIDATURE**

- ➔ un Curriculum Vitae ;
- ➔ une lettre de motivation indiquant vos éventuelles restrictions et/ou vos besoins en aménagement de poste en fonction de votre handicap ;
- ➔ une copie de votre reconnaissance en qualité de travailleur handicapé en cours de validité ;
- ➔ un justificatif de votre nationalité française ou de votre appartenance à l'Union Européenne.

## Adresser votre dossier à :

Mairie de Paris  
Direction des ressources humaines  
Mission handicap et reconversion  
2 rue de Lobau - 75004 Paris

Tous les recrutements par la voie directe sont ouverts en fonction des postes vacants et des compétences recherchées par la Mairie de Paris.

## Les candidats retenus sur dossier sont conviés à passer des tests de niveau et entretiens de motivation.

Des aménagements peuvent être demandés afin de compenser si nécessaire le handicap des candidats :

- temps supplémentaire (tiers-temps) ;
- assistance (secrétaire, prise en notes, interprète en langue des signes) ;
- outil bureautique adapté (zoom-texte, lecture vocale, etc.) ;
- sujets agrandis ou retranscrits en braille.

## Après avoir satisfait aux tests de niveau et à l'entretien de motivation, vous serez accompagné dans votre recherche de poste.

Tous les candidats retenus sur un poste sont recrutés en qualité d'agent contractuel pour une durée d'un an, renouvelable une fois. À l'issue de cette période, ils sont titularisés sous réserve d'avoir fait la preuve de leur aptitude à exercer les fonctions pour lesquelles ils ont été recrutés.

**Information :** les personnes reconnues en qualité de travailleur handicapé peuvent aussi s'inscrire aux concours de la Ville de Paris (les épreuves peuvent être adaptées).